

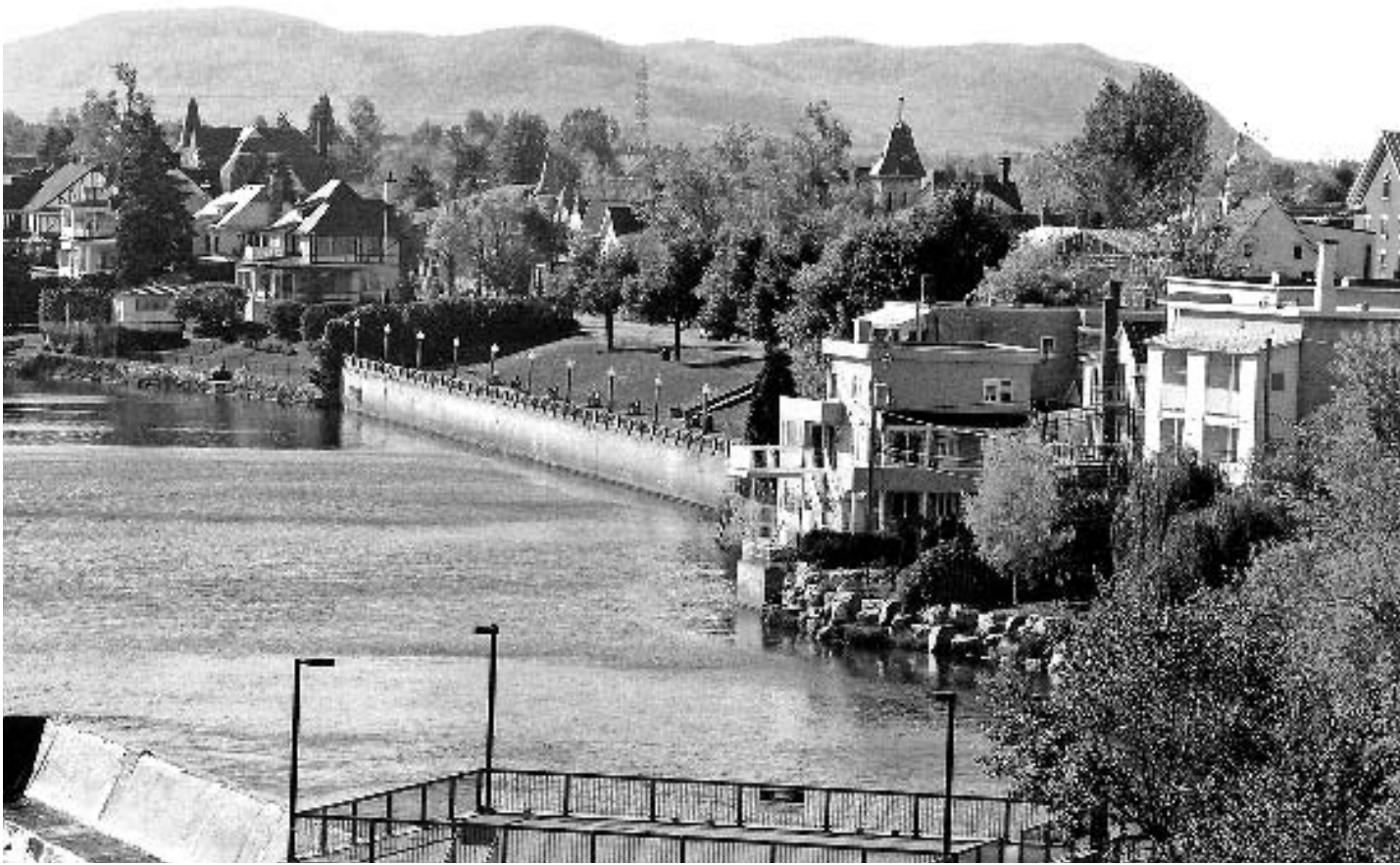
Comité de liaison

Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec



Rapport d'activité

2005-2006



2005-2006 *Table des matières*

Mot des directions	3
Le comité de liaison en 2005-2006	4
Résumé des travaux de 2005-2006	5
Bilan des travaux de 2005-2006	6
Relations entre Hydro-Québec et les municipalités en situation d'urgence	6
Gestion de l'énergie: efficacité énergétique	8
Conventions techniques normalisées	9
Déploiement du réseau de distribution souterrain (programme patrimonial)	10
Évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec	11
Autres sujets discutés au comité de liaison	12
Perspectives 2006-2007	14
Publications conjointes parues depuis 1999	15

Le comité de liaison

Institué en 1999, le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec est une table d'échanges qui a le mandat de favoriser le dialogue entre Hydro-Québec et le monde municipal. Grâce notamment à la diffusion d'information entre les deux organisations, à la mise en commun des points de vue et à l'examen approfondi des problématiques les concernant, les travaux du comité de liaison permettent des collaborations fructueuses et des prises de position conjointes sur tout sujet pouvant intéresser les deux parties.

Le comité de liaison relève directement des directions de l'UMQ et d'Hydro-Québec. Il doit soumettre à l'approbation des deux organismes ses recommandations, avis, projets d'entente ou tout autre document issu de ses travaux. Le comité doit également rendre compte chaque année de ses activités par la publication d'un rapport diffusé aux assises de l'UMQ.

2005-2006 *Mot des directions*

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Hydro-Québec sont heureuses de vous présenter le septième rapport d'activité de leur comité de liaison.

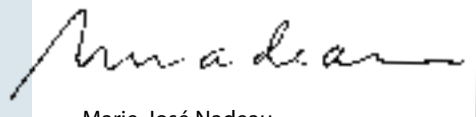
*L'exercice 2005-2006 a été marqué par des avancées dans trois grands dossiers. En ce qui concerne les **situations d'urgence**, plusieurs améliorations ont été apportées au lien Internet municipal (LIM), tandis qu'un groupe de travail a achevé la rédaction du document Pannes d'électricité : Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale. Ce document, dont la publication est imminente, a été réalisé conjointement par l'UMQ, Hydro-Québec et la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM). Complémentaire des outils existants, il facilitera les relations entre les municipalités et Hydro-Québec dans les situations d'urgence causées par les pannes majeures.*

*Le **comité technique conjoint sur le PGÉÉ – Volet municipal**, créé au printemps 2005, prévoit déposer son rapport final en juin. Parallèlement, l'UMQ s'est jointe à la Table de consultation permanente – Marché institutionnel mise sur pied par Hydro-Québec afin de maintenir un lien continu avec les partenaires institutionnels concernés par l'efficacité énergétique, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation et le secteur municipal.*

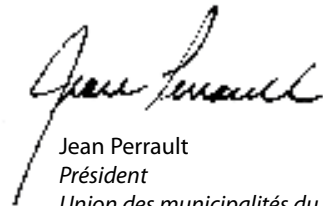
*L'UMQ et Hydro-Québec collaborent également à l'établissement de **conventions techniques normalisées**. Ces conventions visent à définir les modalités techniques et juridiques de réalisation d'un projet d'alimentation électrique (pouvant inclure les services de télécommunications) et à spécifier les obligations des parties. Ce mandat, coordonné par le comité de liaison avec la collaboration de la FQM et des entreprises de télécommunications, devrait être rempli avant la fin de 2006.*

Par ailleurs, la dernière année a été riche en événements dans le domaine énergétique. L'UMQ a été particulièrement active dans divers dossiers de la Régie de l'énergie, tandis qu'Hydro-Québec a lancé en octobre un appel d'offres pour l'achat d'énergie éolienne, auquel les municipalités peuvent participer.

Nous vous invitons à prendre connaissance des détails des activités qui ont ponctué l'agenda du comité de liaison au cours du dernier exercice. Comme toujours, nous tenons à remercier les collaborateurs qui ont participé aux travaux de 2005-2006. Grâce à leur concours, nous avons fait progresser de nombreux dossiers. Cette collaboration et les réalisations qui en découlent témoignent d'une relation de plus en plus dynamique et constructive entre les municipalités et Hydro-Québec.

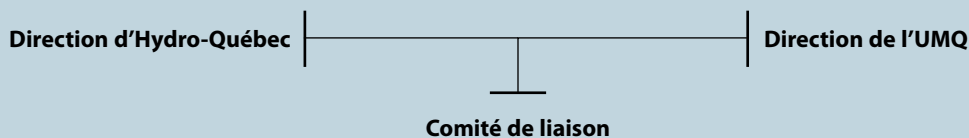


Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive –
Affaires corporatives et secrétaire générale
Hydro-Québec



Jean Perrault
Président
Union des municipalités du Québec

2005-2006 *Le comité de liaison*



MEMBRES D'HYDRO-QUÉBEC

Maria Vaccaro, coordonnatrice
*Chef – Affaires gouvernementales et collectivités,
 direction principale – Environnement
 et affaires corporatives*



Jean Bouchard
*Directeur – Plans et stratégies d'affaires,
 vice-présidence – Réseau*



Daniel Gagnon
*Directeur régional
 et directeur – Services à la clientèle,
 région Laurentides*



Danielle Lapointe
*Directrice – Planification et contrôle,
 ventes et services à la clientèle,
 Hydro-Québec Distribution*



François Joly, secrétaire
*Conseiller – Affaires régionales
 direction principale – Environnement
 et affaires corporatives*



MEMBRES DE L'UMQ

Marc Croteau, coordonnateur
Directeur général, UMQ



Robert Coulombe*
*Premier vice-président, UMQ
 Maire, Maniwaki*



Denis Lapointe**
Maire, Salaberry-de-Valleyfield



Gérald Lemoyne
Maire, Baie-James et Lebel-sur-Quévillon



Jean Langevin, secrétaire
Conseiller aux politiques, UMQ



* M. Coulombe succède à M^{me} Monique Richer (Rosemère).

** M. Lapointe a présidé les travaux du comité de liaison au cours de l'exercice 2005-2006.

	Représentants de l'UMQ	Représentants d'Hydro-Québec	Autres
Comité technique sur les conventions techniques normalisées	Pierre-Luc Forget (Laval) Richard Simoneau (Québec)	Réjean Bouchard*	<i>Les organisations suivantes seront appelées à participer aux travaux du comité: FQM, Bell Canada, Cogeco, Telus et Vidéotron.</i>
Comité technique conjoint FQM – Hydro-Québec – UMQ sur le PGEÉ – Volet municipal	Gilles Beaudoin (Laval) Jean Langevin (UMQ) Jean Rochette (Québec)	Christiane Bergeron Gérard Roberge* Michel Lanoie	Jocelyne Lecavalier (Carignan) Éric De La Sablonnière (MRC de L'Assomption) Jean-Pierre Lessard (FQM)
Travaux terminés	Lise Fafard (Montréal) Daniel Galarneau (Blainville)	Pierre Cusson Pierre Gascon* Magali Nardozza	Charles Garnier (MRC des Pays-d'en-Haut)
			Comité consultatif chargé de commenter le document <i>Pannes d'électricité: Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Claude Achim (Québec) • Hélène Boisvert (Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec) • Jean Langevin (UMQ) • Raymond Malo (Vaudreuil-Soulanges) • Michel Richer (Sherbrooke)

* Responsable du comité ou du groupe de travail.

2005-2006 *Résumé des travaux*

Dossier	État d'avancement et résultat
Relations entre Hydro-Québec et les municipalités en situation d'urgence	<p>Février 2005 Dépôt des premières recommandations du groupe de travail quant à l'amélioration du lien Internet municipal (LIM) et à la réalisation d'un document d'information et de planification des relations Hydro-Québec – municipalités en situation d'urgence causée par des pannes majeures d'électricité.</p> <p>Décembre 2005 Dépôt au comité de liaison de la première version du document d'information et de planification.</p> <p>Janvier-février 2006 Échanges entre les directions régionales d'Hydro-Québec et les municipalités sur les améliorations apportées au LIM.</p> <p>Mars 2006 Examen de la version préliminaire du document d'information et de planification par un comité consultatif.</p> <p>Avril 2006 Publication du document <i>Pannes d'électricité: Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale</i>.</p>
Gestion de l'énergie: efficacité énergétique	<p>Mars 2005 Mise sur pied d'un comité technique conjoint sur le PGEÉ – Volet municipal, dont les travaux portent sur le déploiement du <i>Plan global en efficacité énergétique</i> dans le secteur municipal.</p> <p>Septembre 2005 Rapport d'étape du comité technique conjoint. Les recommandations finales du comité sont attendues à la fin du printemps 2006.</p> <p>Décembre 2005 Mise sur pied de la Table de consultation permanente – Marché institutionnel.</p>
Conventions techniques normalisées	<p>Décembre 2005 Présentation au comité de liaison de la problématique et des travaux en cours (Hydro-Québec et entreprises de télécommunications) visant à élaborer des conventions techniques normalisées qui harmoniseront les pratiques dans le cadre des projets d'alimentation électrique et de télécommunications.</p> <p>Mars 2006 Mise sur pied d'un comité technique chargé d'élaborer des conventions techniques normalisées. Les travaux du comité technique doivent s'achever en 2006.</p>

Cinq dossiers majeurs

Le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec a tenu deux réunions de travail durant le dernier exercice, l'une en juin, l'autre en décembre 2005. Les travaux du comité de liaison et ceux des comités techniques ont fait avancer les principaux dossiers en cours :

- relations entre Hydro-Québec et les municipalités en situation d'urgence ;
- gestion de l'énergie : déploiement du *Plan global en efficacité énergétique* (PGEÉ) dans le secteur municipal ;
- conventions techniques normalisées (distribution) ;
- programme d'enfouissement des réseaux câblés sur les sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique ;
- évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec.

Outre ces grands dossiers, deux sujets ont été portés à l'attention du comité de liaison :

- appel d'offres pour l'achat d'énergie éolienne ;
- Système d'Information Clientèle (SIC).

Relations entre Hydro-Québec et les municipalités en situation d'urgence

Issu des travaux du comité de liaison, le lien Internet municipal (LIM) a été activé par Hydro-Québec au cours de l'été 2003. Le LIM est le portail Internet qui permet aux intervenants municipaux concernés par des mesures d'urgence d'obtenir un bilan des pannes d'électricité sur leur territoire.

Dès sa mise en ligne, le comité de liaison a formé un groupe de travail avec des intervenants désignés par l'UMQ, Hydro-Québec et la FQM. Son mandat est le suivant :

- enrichir le contenu informatif du LIM afin qu'il réponde le mieux possible aux attentes du milieu municipal ;
- proposer un moyen de communication de rechange en cas de perte de liaison téléphonique entre Hydro-Québec et les municipalités ;
- concevoir un document d'information et de planification qui servira de référence et d'outil de travail aux municipalités dans leurs relations avec Hydro-Québec en situation d'urgence.

Rappel du mandat du groupe de travail

Améliorations apportées au LIM



Pannes d'électricité: Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale

Le groupe de travail, dont les travaux ont débuté en novembre 2003, est parvenu au terme de sa mission. Voici ses principales réalisations:

Lien Internet municipal – Plusieurs améliorations ont été apportées après la période de rodage du LIM. Depuis le début de 2006, le site est accessible en permanence — et plus seulement en situation de pannes majeures — et il a été modifié afin d'en simplifier l'accès. Par ailleurs, la fréquence des mises à jour a été augmentée; les informations du LIM sont dorénavant mises à jour heure par heure plutôt que toutes les quatre heures. Enfin, les modifications et les travaux en cours sont signalés à l'utilisateur lorsqu'il accède au site. L'ensemble de ces améliorations font du LIM un outil d'information plus simple et plus efficace. Complément à la ligne téléphonique d'urgence entre Hydro-Québec et les municipalités, le LIM permet aux gestionnaires municipaux d'obtenir rapidement les informations factuelles liées aux pannes d'électricité.

Moyen de communication de rechange – Le groupe de travail a constaté qu'il n'existait pas d'outil de communication de rechange commun à toutes les municipalités. Après avoir examiné différentes options, le groupe de travail a conclu qu'il fallait privilégier la Direction régionale de la sécurité civile (DRSC) comme intermédiaire chargé de mettre en place les liens de communication ou de les rétablir.

Document d'information et de planification – Le document *Pannes d'électricité: Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale*, qui sera publié prochainement, a été réalisé conjointement par l'UMQ, Hydro-Québec et la FQM. Il complète les outils qui existent déjà en vue de faciliter les relations entre les municipalités et Hydro-Québec en situation d'urgence.

Le document comporte deux sections:

- La première, intitulée « Information préliminaire », fournit au planificateur des mesures d'urgence une vue d'ensemble de la gestion des pannes d'électricité à Hydro-Québec ainsi que du processus de communication entre la municipalité touchée, Hydro-Québec et la Sécurité civile durant une panne majeure d'électricité. Elle donne également des renseignements sur la stratégie et les priorités de rétablissement, sur le déploiement des structures d'urgence et sur les axes de communication privilégiés.
- La deuxième section, « Aide à la planification des mesures d'urgence », propose une démarche et des outils d'aide à la planification qui permettront à la municipalité de bien se préparer à une panne majeure.

Lorsqu'une panne d'électricité d'importance survient après un bris d'équipement ou qu'elle se produit à l'occasion d'un sinistre ou d'un événement imprévu, le retour à la normale est facilité par l'étroite collaboration entre Hydro-Québec, la municipalité et les organisations de sécurité civile. S'ajoutant aux autres sources d'information disponibles, le document *Pannes d'électricité: Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale* est un aide-mémoire simple à consulter qui aidera les municipalités à établir leur plan de sécurité civile relatif aux pannes d'électricité majeures. Ce guide devrait être distribué aux responsables municipaux des mesures d'urgence au cours des prochains mois.

Gestion de l'énergie : efficacité énergétique

Le comité de liaison a créé en novembre 2004 le Comité technique conjoint FQM – Hydro-Québec – UMQ sur le PGEÉ – Volet municipal en lui confiant la mission suivante :

- concevoir et planifier des mécanismes, des mesures concrètes ou tout autre modalité qui faciliteront le développement de démarches commerciales auprès de la clientèle municipale dans le cadre du *Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)* ;
- analyser la pertinence de mettre en œuvre de nouvelles interventions en efficacité énergétique dans les domaines de l'éclairage public, du logement social, de la rénovation urbaine et de la réglementation municipale touchant l'aménagement et l'urbanisme.

Le comité technique dépose son rapport d'étape

Dans un rapport d'étape daté du 15 septembre 2005, le comité technique analysait les sujets suivants à l'intention du comité de liaison :

- programmes et outils disponibles pour aider les municipalités à planifier, à concevoir, à financer et à mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique ;
- modalités des mesures liées aux programmes Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments et Systèmes industriels figurant au PGEÉ ;
- concept du nouveau programme Produits efficaces ;
- décision de la Régie de l'énergie (D-2005-79) relative à la demande d'approbation du budget 2005 du *Plan global en efficacité énergétique – Horizon 2010* d'Hydro-Québec Distribution ;
- orientations du plan de commercialisation du distributeur et activités de mise en marché des programmes du PGEÉ pour le secteur municipal ;
- arrimage des programmes du PGEÉ avec les programmes de l'Office de l'efficacité énergétique (OEE), le Programme d'intervention en réfrigération dans les arénas du Québec (PIRAQ) et les programmes d'infrastructures offerts par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ;
- financement de projets d'efficacité énergétique par les organismes municipaux ;
- recommandations du Comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – Secteur municipal :
 - sensibilisation des élus et formation des gestionnaires municipaux ;
 - contenu type des études de faisabilité ;
 - approche par produit (petits bâtiments) ;
 - notion d'une réserve financière consacrée à l'efficacité énergétique, c'est-à-dire un mécanisme de financement qui ne fasse pas appel au règlement d'emprunt ;
 - création d'un guichet unique de services en efficacité énergétique.

Participation de l'UMQ à une table de consultation permanente

Le comité devrait formuler ses recommandations d'ici à septembre 2006. Parallèlement, l'UMQ s'est jointe à la Table de consultation permanente – Marché institutionnel mise sur pied par Hydro-Québec en décembre 2005 afin de maintenir un lien continu avec les partenaires institutionnels concernés par l'efficacité énergétique, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation et le secteur municipal.

Conventions techniques normalisées

En décembre 2004, l'UMQ et Hydro-Québec ont procédé au lancement du document *Réseaux câblés: Guide en matière de distribution souterraine*. Cet outil de planification et de gestion est conçu pour aider les municipalités à faire des choix éclairés en matière de distribution souterraine. Il propose notamment des mécanismes de concertation et des procédures afin d'assurer la mise en œuvre cohérente de tels projets.

En s'appuyant sur les principes énoncés dans le document, Hydro-Québec et les grands partenaires de la distribution câblée (Bell Canada, Cogeco, Telus et Vidéotron) ont élaboré au cours des derniers mois des conventions techniques normalisées qui exposent les modalités techniques et juridiques de réalisation d'un projet de branchement électrique ou de télécommunications. Ces conventions visent à définir les conditions de réalisation des travaux (distribution aérienne ou souterraine), à répartir les obligations des parties et à établir les modalités d'intégration des diverses composantes du projet (plans, servitudes, ententes de contribution, etc.).

Un comité technique a été créé en décembre 2005. Son mandat couvre deux volets:

- analyser les projets de conventions techniques du point de vue municipal et, au besoin, proposer des améliorations;
- soumettre des recommandations quant à la stratégie appropriée de mise en œuvre des conventions techniques.

Outre l'UMQ, Hydro-Québec et les entreprises de télécommunications, la FQM sera également appelée à participer aux travaux. Le mandat du comité technique devrait être relevé avant la fin de 2006.

Déploiement du réseau de distribution souterrain (programme patrimonial)



Refonte du programme patrimonial : réflexion en cours

Le 21 avril 2005, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a décidé de mettre fin au programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés sur les sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique. Hydro-Québec a donc été priée d'assurer la gestion des projets déjà autorisés par le MRNF et de poursuivre le programme patrimonial. Hydro-Québec Distribution a pour sa part entrepris un réexamen de l'ensemble du dossier et notamment des impacts de cette décision sur l'articulation des différents volets de son programme d'enfouissement des réseaux existants.

Le 11 octobre 2005, le président de l'UMQ, M. Michel Tremblay, a fait part à Hydro-Québec des préoccupations de l'Union dans ce dossier, notamment en ce qui concerne la poursuite du programme patrimonial.

Hydro-Québec a présenté au comité de liaison les grandes lignes de sa réflexion sur la refonte du programme patrimonial :

- Hydro-Québec assurerait la gestion, la coordination et le secrétariat du programme patrimonial et culturel.
- Le comité de sélection mis en place par le gouvernement du Québec serait conservé, ainsi que ses modalités de fonctionnement.
- Les critères et les grilles de sélection des demandes feraient l'objet d'une révision mineure.
- Hydro-Québec et ses partenaires en télécommunications seraient, par l'intermédiaire d'un comité de coordination, responsables de l'approbation et de la planification des projets, tandis que l'annonce des projets serait faite conjointement avec la municipalité.
- Hydro-Québec assurerait le suivi des projets autorisés et en rendrait compte régulièrement aux membres du comité de coordination.

En ce qui a trait au mode de financement du programme, il est déjà acquis qu'Hydro-Québec maintiendra sa participation financière aux travaux civils et électriques, soit l'équivalent d'environ 50% du coût global d'un projet autorisé. Les entreprises de télécommunications n'ont pas encore précisé si elles entendent reconduire leur participation à ce programme.

Dans ce nouveau contexte et quelle que soit la décision des entreprises de télécommunications, les municipalités demanderesse devront certainement prendre en charge une part plus importante du coût global d'enfouissement des réseaux existants.

Outre la poursuite des projets déjà autorisés par le MRNF, le programme patrimonial révisé permettrait d'autoriser de nouveaux projets entre 2006 et 2010. Hydro-Québec souhaite pouvoir faire connaître les nouvelles modalités du programme d'ici la fin du printemps 2006.

Évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec

L'étape finale de validation du document de référence en matière d'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec se poursuit. Les représentants des organismes partenaires (Hydro-Québec, UMQ, FQM, Ordre des évaluateurs agréés du Québec et MAMR) devraient faire connaître leurs commentaires au cours des prochains mois. Le comité de liaison espère que le document pourra être achevé avant la fin de 2006.



Autres sujets discutés au comité de liaison

Appel d'offres du distributeur pour l'achat d'énergie éolienne

Hydro-Québec Distribution a lancé le 31 octobre 2005 un appel d'offres pour l'achat de 2 000 MW d'énergie éolienne produite au Québec afin de répondre aux besoins en électricité à long terme de sa clientèle québécoise. Les livraisons doivent débiter entre le 1^{er} décembre 2009 et le 1^{er} décembre 2013.



Gracieuseté de Ville de Matane

L'appel d'offres précise que les projets doivent comporter un contenu québécois et régional. De plus, les projets qui contribueront au développement et à la participation des communautés locales et autochtones seront encouragés.

Avec ce nouvel appel d'offres de 2 000 MW, ce sont près de 3 500 MW d'énergie éolienne qui seraient installés au Québec d'ici 2014. L'ensemble de ces projets éoliens représente environ 5 milliards de dollars d'investissements au Québec.

Des documents d'information sur ce sujet sont publiés sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution à l'adresse suivante:

www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequbécois.

Système d'Information Clientèle

Le comité de liaison a été informé en décembre 2005 de la mise en place de la deuxième phase du Système d'Information Clientèle (SIC) d'Hydro-Québec Distribution. En vigueur depuis le 3 janvier 2006, le SIC vise la modernisation des processus d'affaires et le remplacement des quelque 200 systèmes d'information qui soutiennent les activités de vente et de service à la clientèle pour les clientèles d'affaires et commerciales, notamment les clients municipaux.

Le projet SIC entraîne de nombreux changements. Par exemple, les clients recevront une nouvelle facture. Entièrement intégré, le SIC permet aux représentants des services à la clientèle d'utiliser tous les outils offerts et de répondre de façon encore plus efficace aux besoins des clients municipaux.

La troisième phase d'implantation du SIC, prévue pour la fin de 2006, touchera surtout la clientèle résidentielle.

L'UMQ devant la Régie de l'énergie

L'UMQ a été particulièrement active dans les dossiers du secteur électrique étudiés à la Régie de l'énergie. Voici les sujets sur lesquels l'Union est intervenue :

- demande du distributeur relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2006-2007 ;
- demande d'approbation du budget 2005 du *Plan global en efficacité énergétique* ;
- demande relative à la modification des tarifs et conditions des services de transport d'électricité d'Hydro-Québec ;
- demande relative à la modification de certaines conditions de service liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents ;
- grille de pondération pour l'évaluation des soumissions pour la production de 2 000 MW d'énergie éolienne ;
- demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2005-2014 du distributeur ;
- demande d'approbation de modalités tarifaires et de conditions de service liées à l'autoproduction d'électricité.

Pour plus d'information sur ces dossiers, nous vous invitons à communiquer avec l'UMQ ou à consulter le site Internet www.umq.qc.ca.

2006-2007 Perspectives

Voici un aperçu des sujets qui seront traités en 2006-2007 par le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec :

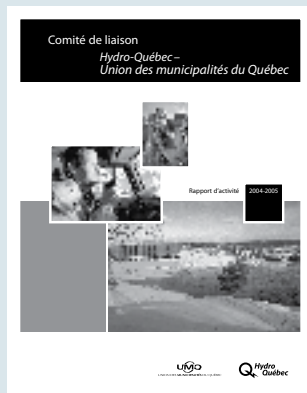
- poursuite des travaux devant conduire à la publication du *Document de référence en matière d'évaluation foncière des immeubles d'Hydro-Québec* ;
- diffusion du document *Pannes d'électricité: Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale* ;
- recommandations du Comité technique conjoint FQM – Hydro-Québec – UMQ sur le PGEÉ – Volet municipal ;
- analyse par le comité de liaison des recommandations du comité technique chargé d'analyser les conventions techniques normalisées ;
- suivi des travaux de la Régie de l'énergie relatifs à la révision des chapitres III, IV et V du règlement 634 sur les conditions de fourniture de l'électricité, notamment les conditions de prolongement du réseau électrique.

En plus de suivre l'évolution des dossiers en cours, vous êtes invités à faire part de vos attentes et de vos préoccupations aux membres du comité de liaison, afin que ses travaux continuent de refléter le plus fidèlement possible les priorités du monde municipal et celles d'Hydro-Québec.

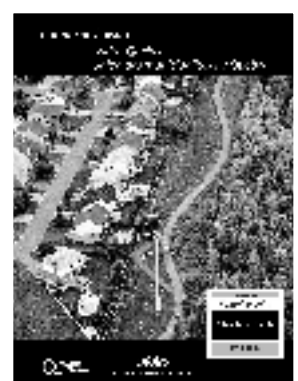


Publications conjointes parues depuis 1999

Rapports d'activité du comité de liaison



Rapport d'activité 2004-2005



Bilan des activités 1999-2004



Rapport d'activité 2002-2003



Rapport d'activité 2001-2002



Rapport d'activité 2000-2001



Rapport d'activité 1999-2000

Autres publications



Pannes d'électricité: Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale



Réseaux câblés: Guide en matière de distribution souterraine



La maîtrise de la végétation: un partenariat profitable



Lotissement et réseaux de distribution souterrains: Guide des bonnes pratiques



Lotissement et réseaux de distribution: Guide des bonnes pratiques

Vous pouvez consulter ces documents à l'adresse Internet suivante : www.hydroquebec.com/municipal.

Pour toute information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec, veuillez communiquer avec :

François Joly

Hydro-Québec

Téléphone : (514) 289-2211, poste 2510

Télécopieur : (514) 289-4488

Courriel : joly.francois@hydro.qc.ca

Jean Langevin

Union des municipalités du Québec

Téléphone : (514) 282-7700, poste 236

Télécopieur : (514) 282-8893

Courriel : jlangevin@umq.qc.ca

Préparé en collaboration avec
l'Union des municipalités du Québec
et le groupe – Affaires corporatives
et secrétariat général d'Hydro-Québec

Avril 2006

2006G089